



PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OBERBRUCK

Séance ordinaire
du 16 février 2017 à 19 heures
sous la présidence de M. Jacques BEHRA, Maire

Présents : M. le Maire, Mme STUDER Claudine, adjointe, M. BEHRA Hubert, adjoint, Mme FREITAG Claire adjointe, MM. METZGER Marc, STUDER Denis, COMTE Francis, LERCH Martial, Mme RUSTERHOLT Doris, M. LORENTZ Jean-Marie, Mme Florence CLAUDEPIERRE

M. le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers qui sont tous présents.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de la séance du 15 décembre 2016
- 2) Examen et approbation du compte administratif 2016
- 3) Affectation des résultats 2016
- 4) Examen et approbation du compte de gestion 2016
- 5) Subventions 2017
- 6) Choix du maître d'œuvre pour la rénovation du Foyer-Communal
- 7) Cabinet médical
- 8) Dossiers en cours et projets 2017
- 9) Divers

Article 1

Approbation du compte rendu de la séance du jeudi 15 décembre 2016

Le compte rendu de la réunion du jeudi 15/12/2016 est approuvé sans modification.

Article 2

Examen et approbation du compte administratif 2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Claudine STUDER, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jacques BEHRA, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement	Investissement	Fonctionnement	Fonctionnement	Ensemble	Ensemble
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		62 469.26		324 744.48		387 213.74
Part affectée à l'investissement						
Opération de l'exercice	187 640.82	36 234.39	269 009.58	329 569.38	456 650.40	365 803.77
Totaux	187 640.82	98 703.65	269 009.58	654 313.86	456 650.40	753 017.51

Résultat de clôture	88 937.17			385 304.28		296 367.11
Restes à réaliser	36 000.00	13 680.00			36 000.00	13680.00
TOTAUX CUMULES	223 640.82	112 383.65	269 009.58	654313.86	492 650.40	741 056.96
RESULTATS DEFINITIFS	111 257.17			385304.28		274 047.11

2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 3 Affectation des résultats 2016

Le conseil municipal

- après vote du compte administratif de l'année 2016 en accord avec le compte de gestion du receveur,

- considérant les résultats de l'exercice 2016 :

Déficit de 151 406.43 € en section d'investissement,

Excédent de 60 559.80 € en section de fonctionnement,

et les résultats de clôture au 31 décembre 2015, à savoir

62 469.26 € d'excédent en section d'investissement

et 324 744.48 € d'excédent en section de fonctionnement

Décide d'affecter les résultats comme suit :

Compte tenu des restes à réaliser au 31 décembre 2016 soit

36 000.00 € en dépenses et

13 680.00 € en recettes

la somme de **111 257.17 €** est reportée au **compte 1068 R** en recette d'investissement

la somme de **274 047.11 €** est reportée au **compte 002 R** en recette de fonctionnement.

Article 4 Examen et approbation du compte de gestion 2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques BEHRA,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 5 Subventions 2017

Le maire propose de dresser la liste des subventions à inscrire au budget primitif 2017. Celle-ci est arrêtée comme suit :

Association de gestion salle	600.00
Banque Alimentaire	50,00
Bibliobus	50.00
Club Vosgien	50,00
Divers	150.00
Ecole de musique de Masevaux	200,00
Foyer-Club (200 + 500 anim. St Antoine)	700,00
G.A.S.	80.00
Lutte contre le cancer	50,00
Terre des Hommes	50.00
USOD	500.00
FESTI DEBAT (dont 100 € festival film eng)	200.00
Association des paralysés de France	50.00
AFSEP sclérosés en plaques	50.00
Association Espoir	50.00
Association des arboriculteurs de la Vallée de la Doller	50.00
ASAME	5 000.00
Resto du cœur	50.00
Club du 3 ^e Age (animation fête Noël)	70.00
Usep Haute Doller	500.00
TOTAL	8 500.00

Article 6
Choix du maître d'œuvre pour la rénovation du foyer communal

- choix de l'architecte

Le maire rappelle que lors de sa dernière réunion le conseil municipal a décidé de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre auprès de plusieurs architectes en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre négocié (selon procédure adaptée).

Le maire présente les trois propositions réceptionnées en mairie :

1° Cabinet d'Architectes LEGROS & COIFFIER de Burnhaupt-le-Bas : soit un taux de rémunération de 14 % et un taux de tolérance en phase d'études et de travaux de 5 %.

2° Le Cabinet Stéphane HERRGOTT d'ILLZACH : soit un taux de rémunération de 13 % et un taux de tolérance en phase d'études et de travaux de 4 %.

3° SLBE Architectes de Saint Louis : soit un taux de rémunération 13.5 % et un taux de tolérance en phase d'études et de travaux de 5 %.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à donner une suite favorable à l'offre de Monsieur Stéphane HERRGOTT d'Illzach et à signer le marché de maîtrise d'œuvre au taux de rémunération de 13 % et un taux de tolérance de 4 %.

Article 7
Cabinet médical

Le maire rappelle que depuis le 1^{er} octobre 2016, Madame Martine KOENIG est chargée du nettoyage au cabinet médical.

La commune prend également en charge les frais d'électricité et la fourniture d'eau du local.

Le maire propose aux conseillers de récupérer ces frais payés par la commune auprès de l'ASAME comme convenu au départ.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de solliciter l'ASAME pour le remboursement des frais de nettoyage du cabinet, les frais d'électricité ainsi que la facture d'eau émise par le propriétaire Monsieur CASTELLI.

Le Maire explique qu'il avait RDV le lundi 13 février 2017 avec l'expert et l'entreprise GSCHWENDER concernant le revêtement de sol qui se dégrade de jour en jour et qui peut présenter un sérieux risque de chute pour les patients qui fréquentent le local.

La question du remplacement de l'ancienne porte côté route est à nouveau abordée.

Concernant le manque de confidentialité, le maire a rencontré le menuisier qui propose dans un premier temps de veiller à ce que la porte de la salle d'attente reste toujours fermée durant les consultations. Si cette solution n'est pas satisfaisante, on pourra toujours envisager un renforcement de la porte du local des consultations.

Article 8
Dossier en cours et projets 2017

Foyer communal

Contact sera pris rapidement avec l'architecte désigné afin de définir un calendrier des différentes phases du projet.

Déplacement écopoint

Le maire va prendre contact avec les services du SICTOM pour avoir leur avis sur le nouvel emplacement.

Abri-bus

L'abri-bus situé le long de la piste cyclable dans la rue de la Renardière a été mis en place pour permettre une prise en charge des élèves du RPI mais il n'est plus utilisé actuellement. Le maire propose de le ramener près du monument aux morts pour avoir un abri bus de chaque côté de la rue Principale. Les enfants allant à l'école en amont seront en sécurité et à l'abri en cas de mauvais temps.

Monsieur Hubert BEHRA insiste sur le fait qu'il ne faudrait pas le déplacer.

L'idée serait aussi de revoir l'aménagement de la placette devant le monument aux morts afin d'avoir quelques places de stationnement qui ne gênent pas le passage des camions et livreurs vers l'entreprise Scheibel et le Proxi.

Crédit mutuel

Faisant suite à la délibération prise lors de la dernière réunion demandant au Crédit Mutuel de renoncer à la fermeture de l'agence bancaire d'Oberbruck, le maire informe l'assemblée qu'il se rendra avec ses collègues maires de la Haute-Vallée le 28 février 2017 chez le directeur et le président du Conseil d'Administration de la banque locale.

Ecole

Dans un courrier, Madame MAIRE, inspectrice d'académie du Haut-Rhin à Colmar, a annoncé une fermeture d'une classe à Dolleren à la rentrée prochaine.

Les maires concernés par le RPI de la Haute Vallée se sont retrouvés et ont décidés de rencontrer Madame Maire pour la faire revenir sur sa décision afin de maintenir cette classe. Les maires menacent de quitter le regroupement pédagogique en cas de maintien de cette fermeture de classe. Le rendez-vous est fixé au lundi 27 février.

Dossier Strueth

Le maire explique qu'il a renvoyé un courrier à Madame BISCHOFF concernant la vente de la parcelle de terrain à la Strueth, en laissant une date butoir au 6 mars prochain pour la réponse. Il va également contacter M. et Mme Mercklen pour l'achat de leur parcelle ou pour un échange du terrain jouxtant la rue du Buhl. Ceci permettrait de disposer différemment les futures parcelles afin d'optimiser la viabilisation.

Maison Boeckle et Place de la Mairie

Le maire souhaite finaliser l'avant-projet et le chiffrer pour pouvoir le présenter aux différents financeurs. Ceci permettra également de voir si cette opération est réalisable pour nos finances communales

Article 9

Divers

Réunion budgétaire

La réunion budgétaire du conseil municipal aura lieu le vendredi 7 avril 2017 à 18 heures 30.

PLUI

Le maire informe que la réunion de travail concernant le PLUI avec le cabinet désigné par la communauté de communes aura lieu le lundi 7 mars à 14 heures. Il invite les conseillers disponibles de venir à la réunion.

Ecole maternelle

Dans un courrier, Madame KESSLER, directrice de l'école maternelle, soulève le problème des infiltrations d'eau notamment dans les toilettes adultes. Le mur longeant l'allée qui donne accès à l'école s'effrite et s'écroule par endroit, il nécessite une grosse rénovation.

Elle rappelle en outre que pour répondre aux conditions de sécurité liés aux différents risques (incendie et attentat), l'école aurait besoin d'équiper la porte d'entrée d'un bouton mollette qui permet d'ouvrir la porte de l'intérieur sans la présence d'une clef (que l'on ne trouve jamais dans la panique) afin de pouvoir évacuer rapidement l'école en cas d'urgence.

Par ailleurs, elle demande la possibilité d'acquérir un appareil photo. La question sera posée au Syndicat Intercommunal Scolaire SIS qui devrait prendre en charge la dépense.

Monsieur Denis STUDER se charge de se rendre compte sur place des différents travaux d'infiltration et de mise aux normes de la canalisation d'eau potable.

Scouts

Le maire informe qu'un groupe de scouts belges viendra début août.

Plus aucune question n'étant soulevée, le maire lève la séance à 22 h.